

Séance du 8 décembre 2008

(Reçu en SP de Sélestat le 17/12/2008)

Sous la présidence de **M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**

Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, GASCHY Virginie, BOUILLÉ Laurence, SCHWOEHRER Martine et MM. SIMLER Henri, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe, LAUFFENBURGER Mathieu, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHÉ Patrice**

Absents excusés :/..

Secrétaire de séance : **M. LAUFFENBURGER Mathieu**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2008

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 28/10/2008.

2. Récupération de charges

- **Commune de SCHWOBSHEIM/Fournitures scolaires** : le décompte des fournitures scolaires pour l'année 2007/2008 a été établi et s'élève à **1 135.27 €** à récupérer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM.
- **Commune de SCHWOBSHEIM/Transport scolaire** : dans le cadre des sorties scolaires (piscine, Strasbourg, etc.) 2007/2008, le décompte établi s'élève à **383.54 €** à récupérer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM.
- **Commune de SCHWOBSHEIM/Quote part aide maternelle** : il y a lieu de recouvrer auprès de la commune de SCHWOBSHEIM la somme de **8 046.70 €** correspondant à la quote part due pour le paiement des aides maternelles pour l'année scolaire 2007/2008.
- **Commune de SCHWOBSHEIM/Balayeuse après course motos** : il y a lieu de recouvrer la somme de **241.59 €** auprès de la commune de SCHWOBSHEIM correspondant à la moitié de la facture payée par la commune de BOESENBIESEN relative au balayage des rues pour les deux communes suite à la course motos.
- **ACSL/Frais de consommation d'énergie** : il a été établi le décompte relatif au frais de consommation d'énergie électrique dans la salle polyvalente durant l'année 2008. Il est proposé de recouvrer la somme de **680.36 €**.

ADOPTE À L'UNANIMITE

3. Communauté de Communes du Grand Ried : compétence « Aménagement de l'Espace »

M. le Maire expose au Conseil :

La Communauté de Communes, lors de sa création, s'est dotée de diverses compétences relatives à l'aménagement de l'espace. Notamment, elle a décidé d'une mission concernant :

« Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, le cas échéant, en collaboration avec un ou plusieurs établissements de coopération intercommunale voisins ; mise en œuvre d'un contrat de développement local dans les conditions identiques à la charte ».

Or, il s'avère que, compte tenu des travaux actuels touchant au Contrat de Territoire et vu la signature prochaine de cette convention en remplacement/continuité de l'ancienne charte intercommunale, une modification rédactionnelle de cette mission doit avoir lieu.

En effet, il faut que cette nouvelle notion de partenariat soit mise en cohérence avec les travaux actuels de l'assemblée, travaux qui vont déboucher, début 2009, sur la signature de ce Contrat de Territoire avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir la rédaction des statuts de la Communauté de Communes pour l'alinéa 1 des compétences obligatoires sous la rubrique « Aménagement de l'espace » en vue de leur mise en cohérence avec la notion de Contrat de Territoire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17, L5211-20 et L5214-16 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes du Grand Ried en date du 4.11.2008 formalisant la décision de modifier ses compétences selon exposé ci-dessus ;

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de cette modification ;

Après en avoir délibéré ;

- **DONNE SON ACCORD à la modification des statuts de la Communauté ainsi qu'il suit :**

Chapitre : «Compétences obligatoires»

Paragraphe : «Aménagement de l'espace»

Alinéa 1 :

Ancienne rédaction :

« Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, le cas échéant, en collaboration avec un ou plusieurs établissements de coopération intercommunale voisins ; mise en œuvre d'un contrat de développement local dans les conditions identiques à la charte».

Nouvelle rédaction :

« Elaboration, suivi et animation du contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Grand Ried et de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs».

ADOpte À L'UNANIMITE

4. Affaire foncière

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Société GROSSHANS Paul SARL, propriétaire de la parcelle 68 sise section 13 lieudit Village, par lequel il propose à la commune l'achat dudit terrain au prix de 27 000 €, frais de notaire en sus.

M. le Maire relate l'historique de cette parcelle et les divers entretiens entre la commune et M. GROSSHANS à ce sujet, en particulier aux fins de réaliser un échange de terrain.

M. le Maire propose d'acheter ce terrain, intéressant pour la commune principalement compte tenu de sa localisation (entrée de village, proche salle communale).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DONNE SON ACCORD** à l'achat du terrain, appartenant à la société GROSSHANS Paul SARL, sis section 13 parcelle 68, d'une contenance de 6,25 ares, pour un montant de 27 000 € (frais de notaire en sus)
- **AUTORISE** M. le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint (en cas d'absence de M. le Maire) à signer le contrat d'achat à passer devant Maître GENY, Notaire à la Résidence de SUNDHOUSE.

POUR	6
CONTRE	1
ABSTENTION	4

ADOpte

5. Aide sociale

M. le Maire fait référence à la séance du 23/02/2008 et du 04/08/2008, au cours de laquelle ce point a été abordé. Il rappelle au Conseil Municipal que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont, depuis février 2007, un caractère obligatoire, conformément à la législation en vigueur. De plus, la commune peut mettre en place une politique interne d'action sociale envers ses agents.

Renseignements pris auprès de divers organismes (CNAS, Mut'Est, etc.) et suite à la réunion avec les agents communaux, M. le Maire propose, au titre des prestations sociales, de fixer un montant par agent permanent à temps complet. Les agents communaux en bénéficieront, chacun au prorata de son coefficient horaire hebdomadaire, sous la forme d'un versement au 15 décembre de chaque année. L'entrée en vigueur de cette mesure pourrait être définie au 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **FIXE** à 150 € le montant des prestations d'aide sociale attribué à un agent permanent à temps complet,
- **DECIDE** que le montant de cette prestation sera révisable chaque année par la prise d'une nouvelle délibération,
- **PRECISE** que cette prestation sera versée aux agents permanents, titulaire ou non titulaire, de la commune au prorata de leur durée hebdomadaire de service,
- **DECIDE** que le versement interviendra au 15 décembre de chaque année,
- **DECIDE** de l'entrée en vigueur de cette décision au 1^{er} janvier 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Lotissement NACHTWEID : nom de rue

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des constructions au niveau de la 1^{ère} tranche du lotissement NACHTWEID. Il y a donc lieu de donner un nom à cette nouvelle rue et éventuellement également à la rue créée par la 2^{ème} tranche à venir. Différentes propositions sont faites. : Rue du Chanvre, Rue des Saules, Rue du Fossé, Rue de l'Energie...

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **RETIENT** le nom suivant : « Rue des Saules » pour la Rue concernée par la 1^{ère} tranche
- **RETIENT** le nom suivant : « Rue du Chanvre » pour la Rue concernée par la 2^{ème} tranche

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Orientations budgétaires 2009

Les orientations budgétaires 2009 sont abordées par le Conseil Municipal. Ces dernières dépendent étroitement du recensement des projets insérés dans le cadre du contrat de territoire, qui recense l'ensemble des projets communaux en relations avec les subventions du Conseil Général pour la période 2009-2014.

M. le Maire présente la grille de recensement ainsi que la situation financière de la commune à ce jour.

Ce point sera à nouveau abordé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal afin de définir les priorités.

8. Divers et informations

a) Fête des personnes âgées

La fête des aînés aura lieu le dimanche 11 janvier 2009. Un planning est établi concernant la répartition des tâches afférentes à la préparation et au bon déroulement de cette fête.

b) Rapport 2007 du service de l'assainissement

Le rapport annuel de l'assainissement 2007 est présenté aux conseillers municipaux. Ce dernier peut être consulté en mairie.

c) Rapport d'activité 2007 de l'ADAC

Le rapport d'activité 2007 de l'ADAC (Association pour le Développement de l'Alsace Centrale) est présenté aux conseillers municipaux. Ce dernier peut être consulté en mairie.

d) Maintien du « dimanche chômé »

Au vu de l'actualité concernant le travail le dimanche, M. le Maire propose d'adresser un courrier à M. le Député HERTH et M. le Sénateur GRIGNON, pour faire part du soutien de la commune pour le maintien du « dimanche chômé ».

ADOPTE A L'UNANIMITE